



■ ÉCONOMIE - FINANCES

■ DÉVELOPPEMENT DURABLE

QUESTIONS SOCIALES

TRAVAIL - EMPLOI

Information presse

Vincent Chriqui, Directeur général du Centre d'analyse stratégique et

Yves Gassot, Directeur général de l'IDATE

présenteront l'Étude

L'accès au très haut débit

Le mardi 27 mars 2012 à 11H Centre d'analyse stratégique 18 rue de Martignac – 75007 Paris

Le déploiement d'un réseau de communication très haut débit en fibre optique jusque chez l'abonné est une évolution technologique incontournable. Il répond aux limites de l'ADSL et anticipe l'intensification des usages attendue dans les années à venir. Le gouvernement a ainsi retenu comme objectif la disponibilité à l'horizon 2025 d'accès à 100 Mb/s sur l'ensemble du territoire. Cette ambition représente un investissement très important de l'ordre de 21 milliards € (selon l'ARCEP).

Aujourd'hui, la France compte seulement 655 000 abonnés connectés à Internet par la fibre optique, bénéficiant ainsi du très haut débit (THD), ce qui représente environ 2% de l'ensemble des abonnés. Pour autant, quelques 5,9 millions de foyers sont potentiellement raccordables à la fibre optique soit 21% des foyers.

L'étude, effectuée par l'IDATE pour le Centre d'analyse stratégique, compare les mécanismes économiques mis en œuvre en France et à l'étranger et leurs conséquences en terme de rythme de déploiement du très haut débit. Le Centre d'analyse stratégique en a retenu 7 propositions principales qui seront présentées le 27 mars.

Etude et Note de synthèse disponibles le 28 mars sur www.strategie.gouv.fr (rubrique publications)

Inscription / Accréditation :

Jean-Michel Roullé - Tel. +33 (0)1 42 75 61 37 - jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr

Jonathan Lorrillard - Tel. +33 (0)1 42 75 60 39 - jonathan.lorrillard@strategie.gouv.fr

Pour suivre les dernières actualités du Centre d'analyse stratégique : "suivez-nous sur Twitter" 🍑 et « rejoignez-nous sur Facebook » 💽

Le Centre d'analyse stratégique est une institution d'expertise et d'aide à la décision placée auprès du Premier ministre. Il a pour mission d'éclairer le gouvernement dans la définition et la mise en oeuvre de ses orientations stratégiques en matière économique, sociale, environnementale et technologique. Il préfigure, à la demande du Premier ministre, les principales réformes gouvernementales. Il mène par ailleurs, de sa propre initiative, des études et analyses dans le cadre d'un programme de travail annuel.